



## Priorité rond point

Par **melody50**, le **03/08/2023** à **17:37**

Bonjour,

J'ai une question concernant une règle de priorité.

Il s'agit d'un rond point composé de 2 voies de circulation, je me place sur la voie de droite pour prendre la première sortie.

Cependant, la première sortie se divise directement, si je reste sur ma voie je pars direction Versailles, alors que je souhaite partir direction Lieusaint donc sur la gauche.

Voici ci-dessous un schéma (cliquer sur le lien pour afficher l'image)

[Image du rond point](#)

Il y a constamment des bouchons d'où le problème, donc je reste à droite je continue un peu en passant devant la sortie 1 pour m'engager sur la bonne voie direction Lieusaint (sinon personne ne me laisse passer si je suis sur la voie de Versailles...).

Question, qui a la priorité ? car en général ceux qui sont dans le rond-point sur la voie de gauche ne sont pas contents, comme si je leur grillait la priorité.

Merci pour vos retours 😊

Par **Marck.ESP**, le **03/08/2023** à **17:54**

Bienvenue,

C'est effectivement une source d'accrochage non négligeable.

Personnellement, dans le giratoire, je reste à droite si je prends la direction de droite, je me mets à gauche et me rabats plus loin si je veux prendre celle de gauche.

Je pense que l'avis de "Sémaphore" sera intéressant.

Par **LESEMAPHORE**, le **03/08/2023** à **19:07**

Bonjour

Tout a fait , mais il faut que les files de circulation soit matérialisées

Seuls les vehicules circulants sur l'anneau exterieur sont autorisés a changer de direction à droite en sortant du rond point .

Quand on est sur la voie de gauche on ne tourne pas a droite , sauf gabarit exceptionnel .

Le non respect de cette prescription est une contravention de classe 4 au R415-3 CR natinf 22915

le code de la route considere que les 2 voies de l'anneau est vu comme si la route etait rectiligne ;

De plus comme toute route rectiligne les VL progressants file de droite ne sont pas contraints a changer de direction en tournant à droite et peuvent continuer librement tout droit dans le rond point file de droite .

Au sens des assureurs , les vehicules dans l'anneau central coupent et perturbent la circulation en changeant de file pour sortir main droite . 100% de tord si collision .

I

Par **janus2fr**, le **03/08/2023** à **21:52**

Bonjour,

Effectivement, ces rond-points avec double voie en sortie sont très accidentogènes. Nombre de conducteurs pensent pouvoir passer de la voie de gauche du rond-point à la voie de gauche de la sortie. Or, on ne sort pas d'un rond-point à partir de la voie de gauche, on se rabat déjà sur la voie de droite avant de sortir.

Déjà que lorsqu'il n'y a qu'une voie en sortie, certains sortent à partir de la voie de gauche du rond-point en coupant la voie de droite, mais c'est encore plus le cas avec ces rond-points à double voie en sortie.

Par **Marck.ESP**, le **04/08/2023** à **16:50**

Nous sommes d'accord

Par **Visiteur**, le **06/08/2023** à **07:22**

BONJOUR

Le cas est relativement rare car les sorties vers 2 directions sont généralement aménagées, comme ceci:

<https://ibb.co/gj6pQ1W>

La pratique conseillée:

Rester à droite, s'engager vers la D446 puis clignotant à gauche pour changer de voie vers Lieusaint.